

**EDUCATION / JEUNESSE** — **COLLÉGIENS, PARTICIPEZ AU  
CONCOURS DU COLLÈGE INNOVANT**

Qui mieux que les collégiens peut réinventer le collège de demain ? C'est pourquoi le Département a lancé le concours « collège innovant » ouvert jusqu'au 31 mai.



Créé le: 25/03/2021

- Mis à jour le : 25/03/2021

## Comment imaginez-vous le collège de demain ?

Dans le cadre du dispositif « Parcours collégien » mis en place à la rentrée scolaire 2020, le concours départemental du « collège innovant » vise à inventer le collège de demain.

Le principe ? Des équipes mixtes, composées de collégiens et de professeurs, présentent un projet innovant en matière d'aménagement de leur collège, en proposant de nouveaux espaces de vie et de travail (salles, CDI, couloirs...).

Objectif : répondre à des besoins pédagogiques et éducatifs, tout en incluant une part d'évolutivité et l'usage d'outils numériques.

## Les modalités du concours « collège innovant »

Accessible par tous les collèges publics de Seine-et-Marne, le concours est ouvert jusqu'au 31 mai 2021. Comment participer ? Le dossier de candidature transmis aux établissements est à renvoyer à [cette adresse](#). Les initiatives proposées seront ensuite examinées par un jury composé d'élus départementaux.

Trois groupes lauréats seront choisis et pourront concrétiser leurs projets. À la clé :

- 1<sup>er</sup> prix : jusqu'à 30 000 € de subvention et 5 jours d'accompagnement par des experts,
- 2<sup>e</sup> prix : jusqu'à 20 000 € de subvention et 3 jours d'accompagnement,
- 3<sup>e</sup> prix : jusqu'à 10 000 € de subvention et 1 jour d'accompagnement.